

SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINE

COMITÉ SYNDICAL DU 27 MAI 2021

Convocations adressées le : vendredi 21 mai 2021
Nombre de délégués titulaires présents : 6
Nombre de délégués suppléants à voix délibérative présents : 4
Nombre de pouvoirs attribués : 1
Nombre de délégués votants : 11
Nombre de titulaires en exercice : 14

Titulaires présents en présentiel :

Christophe BOULANGER ; Armelle GALLOT-LAVALLEE ; Christian GATARD

Délégués en visioconférence :

Wilfried SCHWARTZ ; Lionel AUDIGER ; Ludovic BOURDIN ; Emmanuel FRANCOIS ; Michel GILLOT ; Michel PADONOU ; Gérard SERER ; Régis SALIC

Suppléants à voix délibérative :

Lionel AUDIGER ; Ludovic BOURDIN ; Michel PADONOU ; Gérard SERER

Suppléants sans voix délibérative :

Régis SALIC

Titulaires ayant reçu un pouvoir par un autre titulaire :

Christophe BOULANGER par Emmanuel DENIS

Absents excusés :

Frédéric AUGIS ; Alain BENARD ; Christine BLET ; Emmanuel DENIS ; Pascale DEVALLEE ; Patrick LEFRANCOIS ; Sébastien MARAIS ; Franck MAZET ; Brigitte PINEAU ; Laurent RAYMOND ;

Secrétaire de séance :

Armelle GALLOT-LAVALLEE

C 21/05/05 – FONCIER – ACQUISITION D'OPPORTUNITE 116 RUE DE LA MAIRIE A LA RICHE

Monsieur Wilfried SCHWARTZ, Président, présente le rapport suivant :

Madame MINIER Nicole est propriétaire d'un appartement situé au 116 rue de la Mairie à La Riche au sein d'un immeuble en copropriété édifié sur les parcelles cadastrales AP 747, 752, 753 et 754.

Cet appartement d'une surface de 59m² environ situé au 3ème étage, est constitutif du lot 27 de cette copropriété et comprend un couloir avec placard desservant une pièce de vie avec cuisine équipée, un WC, une salle d'eau, deux chambres avec placards donnant sur terrasse représentant les 603/10 000èmes. Avec cet appartement est également vendu un parking extérieur constituant le lot 33 soit 21/10 000èmes et une cave, représentant le lot 2 pour 10/10 000èmes.

Madame MINIER Nicole a transmis le 28 octobre 2019, une offre au Syndicat des Mobilités de Touraine pour l'acquisition de son bien à hauteur de 232 166.15 €, incluant outre la valeur vénale estimée à 160 000 €, la perte des améliorations apportées à l'appartement, les frais de déménagement et une indemnité de réemploi.

Le pôle d'évaluation domaniale a estimé le bien, dans un avis en date du 14 février 2020, à 142 650 €.

Cette estimation a été présentée à Madame MINIER lors d'un rendez-vous de négociation qui s'est tenue le 21 septembre 2020 à la mairie de La Riche, avec la faculté également de conserver la jouissance de son bien entre la signature de l'acte de vente et le début des travaux.

Suite à cette réunion, Madame MINIER a actualisé son offre transmise précédemment pour l'acquisition de son appartement à hauteur de 212 126 €, dont 152 550 € au titre de la valeur vénale.

Le Syndicat des Mobilités de Touraine a ainsi formulé une contre-proposition à hauteur de 157 000 € le 05 février 2021, laquelle a été acceptée par Madame MINIER Nicole par courrier du 11 mai 2021.

Il vous est proposé d'accepter cette offre et de confier la rédaction du futur acte de vente au notaire du vendeur, Maître BRUGEROLLE, assisté de Maître TRIQUET, notaire à La Riche.

En conséquence, il est proposé au Comité Syndical d'adopter la délibération suivante :

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 181-232 du 27 novembre 2018 portant création du Syndicat des Mobilités de Touraine,

Vu l'avis du pôle d'évaluation domaniale en date du 14 février 2020, actualisé le 10 mai 2021

- **APPROUVE** l'acquisition du bien situé 116 rue de la Mairie à La Riche, situé au sein d'un immeuble en copropriété édifié sur les parcelles cadastrales AP 747, 752, 753, 754 et représentant les lots 2, 27 et 33 de la dite copropriété, au prix net vendeur de 157 000 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les actes authentiques afférents à cette transaction immobilière dont la rédaction sera confiée à l'étude notariale de Maître BRUGEROLLE, notaire du vendeur, assisté de Maître TRIQUET, notaire à La Riche
- **DIT** que les frais d'actes notariés liés à cette opération sont à la charge du Syndicat des Mobilités de Touraine.

Pour extrait conforme et certification du caractère exécutoire,

**La Directrice du Syndicat des Mobilités de
Touraine,**



Laurence MARIN